

**Complément d'avis n° 2022/12
relatif à l'accréditation de
Ecole nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai de
l'institut Mines-Télécom
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Injonction émise dans la décision n°2024/12 concernant un plan d'actions portant sur le recrutement d'enseignants-chercheurs permanents, au sens de R&O, sur chacun des sites.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par **l'Ecole nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai de l'institut Mines-Télécom** ;
- Vu la note de synthèse établie par Pascal BIDAN membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 02 septembre 2025,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte **favorablement** du rapport suite à injonction transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 09 septembre 2025

La présidente,
Claire PEYRATOUT

